

Action Cancer Ontario

États financiers

31 mars 2009

Table des matières

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Bilan	2
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 16

Le 10 juin, 2009

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,



Terry Sullivan, Ph. D.

Le vice-président et chef des finances,



Elham Roushani, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2009

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Action Cancer Ontario

Bilan

aux 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172 210 \$	124 220 \$
Débiteurs (note 5)	14 107	53 439
	186 317	177 659
Placements à long terme (note 6)	30 046	28 429
Immobilisations (note 7)	89 397	80 364
	305 760 \$	286 452 \$

Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	115 847 \$	107 763 \$
Subventions de fonctionnement reportées (note 9a)	44 649	39 983
	160 496	147 746
Apports reportés pour immobilisations (note 9b)	97 206	90 824
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	3 326	3 297
	261 028	241 867
Soldes de fonds		
Dotation	2 317	2 317
Affectations d'origine interne et externe	26 905	29 675
Non grevés d'affectations	12 904	12 593
Investi en immobilisations	2 606	-
	44 732	44 585
	305 760 \$	286 452 \$

Engagements (note 17)
Éventualité (note 18)
Garanties (note 20)

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	650 061 \$	586 740 \$	650 061 \$	586 740 \$
Ministère de la Promotion de la santé	–	–	3 061	2 889	3 061	2 889
Produits nets de placement (perte nette) (note 12)	(3 382)	29	2 979	5 479	(403)	5 508
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 9b)	–	526	22 520	22 105	22 520	22 631
Autres (note 13)	10 558	7 409	8 019	13 211	18 577	20 620
	7 176	7 964	686 640	630 424	693 816	638 388
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	1 153	4 331	277 317	254 151	278 470	258 482
Médicaments	–	–	184 965	161 945	184 965	161 945
Services médicaux	22	427	49 834	43 350	49 856	43 777
Salaires et avantages sociaux	3 183	2 002	39 494	28 191	42 677	30 193
Services chirurgicaux – hôpitaux	–	–	38 411	34 509	38 411	34 509
Services de consultation (note 14)	665	517	29 333	47 765	29 998	48 282
Amortissement des immobilisations	–	526	22 900	22 105	22 900	22 631
Autres charges de fonctionnement (note 15)	1 561	714	13 845	11 921	15 406	12 635
Services acquis	2 620	2 281	12 843	13 610	15 463	15 891
Autres programmes hospitaliers de lutte contre le cancer	–	–	9 178	8 242	9 178	8 242
Charges de retraite (note 10a)	–	–	3 083	2 274	3 083	2 274
Coûts d'occupation	34	98	3 001	1 914	3 035	2 012
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	–	–	227	258	227	258
	9 238	10 896	684 431	630 235	693 669	641 131
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 062) \$	(2 932) \$	2 209 \$	189 \$	147 \$	(2 743) \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009				2008
	Fonds affecté		Fonds non affectés	Investis en immobilisations	Total
	Fonds de dotation	Autres			
Soldes de fonds au début	2 317 \$	29 675 \$	12 593 \$	- \$	44 585 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	—	(2 062)	2 209	-	147
Variation nette des investis en immobilisations (note 11)	—	(600)	(2 006)	2 606	-
Virements interfonds (note 16)	—	(108)	108	-	—
Soldes de fonds à la fin	2 317 \$	26 905 \$	12 904 \$	2 606 \$	44 732 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	147 \$	(2 743)\$
Amortissement des immobilisations	22 900	22 631
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(22 520)	(22 631)
Perte réalisée sur la cession de placements à long terme	4 063	-
Pertes latentes sur les placements à long terme	-	1 689
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	227	258
Avantages complémentaires de retraite payés	(198)	(244)
	<u>4 619</u>	<u>(1 040)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<u>52 082</u>	<u>(8 470)</u>
	<u>56 701</u>	<u>(9 510)</u>
Investissement		
Placements à long terme, montant net	(5 680)	(1 730)
Acquisition d'immobilisations	(31 933)	(43 171)
À recevoir de fondations communautaires	-	2 236
Montants reçus pour immobilisations	28 902	45 582
	<u>(8 711)</u>	<u>2 917</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>47 990</u>	<u>(6 593)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>124 220</u>	<u>130 813</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>172 210 \$</u>	<u>124 220 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué en 1943 sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, en vertu d'une loi de la province d'Ontario, et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer, l'organisme finance des programmes de lutte contre le cancer dans divers hôpitaux en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la responsabilisation et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction à l'aide des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement retirées par le donateur.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre de cancérologie et réservés à un usage particulier par celui-ci.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») et le ministère de la Promotion de la santé. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé qui sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Les produits de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode et le même taux que celle des immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Hospitals of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Rémunération des membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modifications des informations comptables

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » exige que des informations supplémentaires soient fournies sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital d'Action Cancer Ontario, ainsi que des données quantitatives sur le capital et sur le fait que l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures. Voir la note 4 pour les informations à fournir sur le capital.

Dans les états financiers de l'exercice précédent, l'organisme a indiqué qu'il adopterait les chapitres 3862 et 3863, « Instruments financiers – informations à fournir » et « Instruments financiers – présentation » dans l'exercice considéré. Au cours de l'exercice, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé que les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'utiliser les obligations d'information du chapitre 3861 au lieu de celles du chapitre 3862, et peuvent également adopter le chapitre 3863, mais ne sont pas tenus de le faire. Par conséquent, l'organisme n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

3. Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

L'ICCA a publié les normes suivantes du *Manuel de l'ICCA* qui sont applicables à l'organisme à compter du 1^{er} avril 2009 :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin d'autoriser un organisme sans but lucratif à présenter l'actif net investi dans des immobilisations comme une catégorie d'actif net grevé d'affectations d'origine interne; il clarifie également la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans le cadre d'une opération.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de concorder avec la définition des apparentés donnée dans le chapitre 3840 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Opérations entre apparentés ».

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur (suite)

- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes de présentation d'un organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'organisme évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

4. Informations à fournir sur le capital

La structure de capital de l'organisme est constituée des soldes des fonds de dotation, des fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe et des fonds non affectés.

L'objectif de l'organisme en matière de gestion de capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, afin de continuer à fournir le niveau adéquat d'avantages et de services à ses parties prenantes.

Une partie du capital de l'organisme est affectée dans la façon dont l'organisme utilise ses apports grevés d'affectations à l'externe comme il est expliqué à la note 1. L'organisme emploie des procédures de contrôle interne afin de veiller à ce que les restrictions soient respectées avant l'utilisation de ces ressources et afin d'être en conformité avec ces restrictions tout au long de l'exercice.

L'organisme fixe les montants des soldes de fonds en proportion du risque; il gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

5. Débiteurs

	2009	2008
Débiteurs	4 031 \$	2 812 \$
À recevoir du MSSLD	9 313	49 747
À recevoir des fondations communautaires	436	493
Autre	327	387
	14 107 \$	53 439 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

6. Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme de l'organisme se détaille comme suit :

	2009	2008
Encaisse	– \$	12 \$
Certificat de placement garanti et intérêts courus au taux d'intérêt de 2,0 %, échéant le 4 septembre 2010	30 046	–
Actions canadiennes	–	5 517
Actions étrangères	–	5 660
Fonds à revenu fixe	–	15 311
Fonds du marché monétaire	–	1 929
	30 046 \$	28 429 \$

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	255 065 \$	170 723 \$	84 342 \$	76 646 \$
Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	7 919	2 864	5 055	3 718
	262 984 \$	173 587 \$	89 397 \$	80 364 \$

Le coût du matériel thérapeutique ci-dessus comprend des dépôts de 25 655 \$ (24 099 \$ en 2008). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

8. Créiteurs et charges à payer

	2009	2008
Fournisseurs	59 142 \$	64 165 \$
Charges à payer et autres	51 995	43 598
À payer au MSSLD	4 710	–
	115 847 \$	107 763 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation des soldes des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2009	2008
Solde au début	39 983 \$	33 708 \$
Sommes reçues au titre de périodes subséquentes	37 343	26 335
Sommes constatées à titre de produits	(23 286)	(19 107)
Sommes rendues au MSSLD	(9 391)	(953)
Solde à la fin	44 649 \$	39 983 \$

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est constaté à titre de produits dans les résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2009	2008
Solde au début	90 824 \$	67 873 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	28 902	45 582
Sommes constatées à titre de produits	(22 520)	(22 631)
Solde à la fin	97 206 \$	90 824 \$

Le solde des apports reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2009	2008
Apports non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	86 791 \$	80 364 \$
Apports inutilisés	10 415	10 460
Solde à la fin de l'exercice	97 206 \$	90 824 \$

Au cours de l'exercice, une tranche de financement de capital de 12 379 \$ (15 147 \$ en 2008) reçue de MSSLD a été versée aux hôpitaux pour financer les acquisitions d'immobilisations hospitalières. Par conséquent, ces montants n'ont pas été pris en compte précédemment ni dans les présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

10. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 3 083 \$ (2 274 \$ en 2008) et sont incluses dans les charges de retraite dans les résultats.

b) Avantages complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses salariés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 198 \$ (244 \$ en 2008).

Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté de 81 \$ son obligation au titre des prestations constituées (diminution de 543 \$ en 2008) par suite de la dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite en date du 9 avril 2009. La prochaine évaluation est prévue pour avril 2010.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(3 408)\$	(3 327)\$
Gain actuariel non amorti	(716)	(839)
Obligation transitoire nette non amortie	<u>798</u>	<u>869</u>
Passif net au titre des prestations constituées	<u>(3 326)\$</u>	<u>(3 297)\$</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Taux d'actualisation	5,5 %	6 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	9 % en 2009 à 5 % en 2013 et par la suite	10 % en 2008 à 5 % en 2013 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

11. Investis en immobilisations

	2009	2008
Immobilisations	89 397 \$	80 364 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(86 791)	(80 364)
	<u>2 606 \$</u>	<u>— \$</u>

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous:

	2009	2008
Acquisition d'immobilisations	31 933 \$	43 171 \$
Apports reportés pour immobilisations	(28 947)	(43 171)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	22 520	22 631
Amortissement des immobilisations	(22 900)	(22 631)
	<u>2 606 \$</u>	<u>— \$</u>

12. Produits nets (perte) de placement

Des produits nets de placement de 18 \$ (51 \$ en 2008) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté. Les produits nets de placement affecté comprennent aussi les pertes réalisées et latentes sur les placements de 3 400 \$ (22 \$ en 2008).

13. Autres produits

	2009	2008
Fonds d'administration générale		
Inforoute Santé du Canada	1 938 \$	10 293 \$
Recouvrement de salaires	1 640	1 407
Divers	4 441	1 511
	<u>8 019 \$</u>	<u>13 211 \$</u>
Fonds affecté		
Subventions	10 333 \$	7 106 \$
Dons	225	303
	<u>10 558 \$</u>	<u>7 409 \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14. Système d'information sur les temps d'attente

Sous la direction du MSSLD, les services de l'organisme ont été retenus pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information sur les temps d'attente en Ontario (la « stratégie »), notamment pour obtenir des données sur les temps d'attente pour certains services de soins de santé importants dans des hôpitaux participants de l'Ontario. L'organisme est responsable de la gestion du système d'information sur les temps d'attente, une composante informatique de la stratégie.

Le MSSLD a financé en partie la stratégie. Les frais liés à la stratégie s'élèvent à 31 455 \$ (41 951 \$ en 2008) et sont constatés dans divers postes à l'état des résultats. Le total des charges liées à la stratégie depuis sa création au cours de l'exercice 2005-2006 s'établit à 124 812 \$. Le total du financement accordé à la stratégie depuis sa création s'élève à 142 004 \$.

Les services de consultation comprennent une somme de 18 085 \$ (31 972 \$ en 2008) liée à la stratégie.

15. Autres charges de fonctionnement

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fonds affecté		
Matériel	679\$	71\$
Formation et publications	311	175
Déplacements	246	244
Charges générales de bureau	211	106
Autres charges	114	118
	<u>1 561\$</u>	<u>714\$</u>
Fonds d'administration générale		
Matériel	7 637\$	5 417\$
Charges générales de bureau	1 562	1 288
Formation et publications	1 378	1 496
Autres charges	1 328	1 690
Déplacements	1 140	1 230
Services aux patients	800	800
	<u>13 845\$</u>	<u>11 921\$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

16. Virements interfonds

	2009	2008
Virement du fonds d'administration générale au fonds affecté (virement du fonds affecté au fonds d'administration générale)	<u>108 \$</u>	<u>(143) \$</u>

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du retrait des affectations d'origine interne. Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté représentent des réserves grevées d'affectations d'origine interne.

17. Engagements

a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux sont estimés comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

2010	3 349 \$
2011	3 076
2012	2 369
2013	1 903
2014	<u>28</u>
	<u>10 725 \$</u>

b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 15 372 \$ pour l'acquisition de matériel.

18. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des revenus de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2009.

19. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

19. Instruments financiers (suite)

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 6. Les placements à long terme sont composés de certificats de placement garantis assortis d'un taux d'intérêt fixe. La valeur comptable de ces placements se rapproche de leur juste valeur, car ils portent intérêt à un taux qui, de l'avis de la direction, est au cours du marché.

20. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restriction : indemnisation du propriétaire des locaux loués par l'organisme; indemnisation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer en cas de poursuites, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.